PR-806

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Département de l'intérieur et de la mobilité
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3918
1211 Genève 3
Téléphone 022 546 72 40
Télécopieur 022 546 72 50

Fo
No 106/11

Diffusion
Mme Salerno
MM. Maudet
Tornare
Mugny
Pagani
Moret
Burri
Macherel
Drahusak
Mmes Heurtault
Charollais
Koelliker
MM. Krebs
Lévrier
Zagato
Emeterio
Thierrin
Mermillod

Mme Luthi
M. Schweri
Service juridique
SCM
Dossiers et documentation
Mis

Ville de Genève
Administration centrale
Reçu le: 02 MAI 2011
Séance CA du:
Décision:
A traiter par:
Copies:

DÉCISION

du 26 AVR. 2011

approuvant la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 16 février 2011

vu l'article 68 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

LE DÉPARTEMENT DE L'INTERIEUR ET DE LA MOBILITE

DÉCIDE

La délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 16 février 2011, ayant pour objet :

un crédit de 1 880 000 F destiné à la rénovation des installations scéniques du Théâtre Pitoëff de la salle communale de Plainpalais, situé 52, rue de Carouge, 1205 Genève, sur la parcelle N° 827, feuille N° 42, section Genève - Plainpalais,

EST APPROUVÉE.

La Conseillère d'Etat
chargée du département
de l'intérieur et de la mobilité

Michèle KÜNZLER

Annexe : délibération certifiée conforme

Communiquée à :
Genève 2 ex
SSCO-SF, SCANE 1 ex
SSCO 2 ex